

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
20 mars 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
3 avril 2025

Date de signature,
7 avril 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Bastien CORITON, M. Luc HITTLER à M. Didier BOQUET, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 27

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-019	Vote des budgets primitifs 2025 Budget annexe – Friches industrielles
-------------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2025 des friches industrielles, par chapitre, qui s'équilibre en hors taxes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 707,00 €
	Recettes	7 707,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	33 999,25 €
	Recettes	33 999,25 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif 2025 des friches industrielles (voté par chapitre) dont le détail est joint en annexe,
- De l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, pour l'année 2025,
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET